

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

N°	Objet
DELIB 2020-05-09	<i>Elections municipales - détermination du nombre des Adjoints</i>
DELIB 2020-05-10	<i>Elections municipales - fixation du taux de l'indemnité du Maire</i>
DELIB 2020-05-11	<i>Elections municipales - fixation du taux de l'indemnité des Adjoints</i>
DELIB 2020-05-12	<i>Elections municipales - fixation du taux de l'indemnité des Conseillers municipaux ayant délégations</i>
DELIB 2020-05-13	<i>Elections municipales - procès-verbal élection du Maire et des Adjoints et feuille proclamation des Elus</i>
DELIB 2020-05-14	<i>Elections municipales - détermination du nombre des Conseillers Municipaux et nomination délégations</i>

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-05-14

L'an deux mille vingt, le Vingt-Six Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 mai 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Vivane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine, POULAIN Michel, HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, TRZAN Jean-Marc, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GROSDZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, LESAGE Gilles, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile – Conseillers Municipaux

Absents excusés :

DEBOFFE Nicolas (procuration à POULAIN Michel), NESCELAIRE-LEBRESNE Carole (procuration à GRANATO Eric), STASZKIEWICZ Emilie (procuration à RÉGNIEZ Alain) – Conseillers Municipaux

Absents non excusés :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne

NELAIN-WYART Christine

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES CONSEILLERS DÉLÉGATION

Conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Adjoints et à des Membres du Conseil Municipal.

M. le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée de nommer **TROIS** conseillers municipaux avec délégation selon détail ci-après :

Nom et prénom de l'Elu(e)	Délégations
Claude HOUSEZ-VITTET	CCAS Culture et médiathèque
Michele CONETTA	Sports
Michel POULAIN	Sécurité

Décision du Conseil Municipal :

Décision du Conseil Municipal

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 mai 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2020**

DÉLIBÉRATION N° 2020-05-09

L'an deux mille vingt, le Vingt-Six Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Vivane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine, POULAIN Michel, HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, TRZAN Jean-Marc, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODSZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, LESAGE Gilles, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile – Conseillers Municipaux

Absents excusés :

DEBOFFE Nicolas (procuration à POULAIN Michel), NESCELAIRE-LEBRESNE Carole (procuration à GRANATO Eric), STASZKIEWICZ Emilie (procuration à RÉGNIEZ Alain) – Conseillers Municipaux

Absents non excusés :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne

NELAIN-WYART Christine

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_09-DE

Conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints sans que ce nombre puisse être inférieur à un et excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, soit un maximum de **8** Adjoints pour la Commune d'ABSCON.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour de **7** postes d'Adjoints.

Le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre d'Adjoints :

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide par un vote à main levée :

de fixer à **6** le nombre de postes des Adjoints au Maire

Décision du Conseil Municipal	27 voix	POUR
	0 voix	CONTRE
	0 voix	ABSTENTION(S)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 mai 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-05-09

L'an deux mille vingt, le Vingt-Six Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Vivane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine, POULAIN Michel, HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, TRZAN Jean-Marc, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GROSDZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, LESAGE Gilles, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile – Conseillers Municipaux

Absents excusés :

DEBOFFE Nicolas (procuration à POULAIN Michel), NESCELAIRE-LEBRESNE Carole (procuration à GRANATO Eric), STASZKIEWICZ Emilie (procuration à RÉGNIEZ Alain) – Conseillers Municipaux

Absents non excusés :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne

NELAIN-WYART Christine

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_09-DE

Conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints sans que ce nombre puisse être inférieur à un et excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, soit un maximum de **8** Adjoints pour la Commune d'ABSCON.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour de **7** postes d'Adjoints.

Le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre d'Adjoints :

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide par un vote à main levée :

de fixer à **6** le nombre de postes des Adjoints au Maire

Décision du Conseil Municipal	27 voix	POUR
	0 voix	CONTRE
	0 voix	ABSTENTION(S)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 mai 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-05-10

L'an deux mille vingt, le Vingt-Six Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 mai 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Vivane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine, POULAIN Michel, HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, TRZAN Jean-Marc, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GROSDZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, LESAGE Gilles, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile – Conseillers Municipaux

Absents excusés :

DEBOFFE Nicolas (procuration à POULAIN Michel), NESCELAIRE-LEBRESNE Carole (procuration à GRANATO Eric), STASZKIEWICZ Emilie (procuration à RÉGNIEZ Alain)– Conseillers Municipaux

Absents non excusés :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne

NELAIN-WYART Christine

FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_10-DE

En application de l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant maximal de l'indemnité de fonction du Maire ne peut être supérieur à celui correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, lequel indice est fixé à 1027 (IM 830).

Calculé ainsi au taux maximum, le montant mensuel brut de l'indemnité est arrêté à 2 139,17 € à partir du 1^{er} janvier 2020, date d'effet de la dernière augmentation du point d'indice servant de base au calcul du traitement des agents de la fonction publique.

Il est rappelé qu'en application de la précédente délibération, l'indemnité était fixée à 48 % du traitement susmentionné soit 1 824,70 €.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux à **48** % de l'indice majoré 830, soit un traitement brut de **1 866,91 €**.

Décision du Conseil Municipal	21 voix	POUR
	0 voix	CONTRE
	6 voix	ABSTENTION(S)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 mai 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le



ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_11-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-05-11

L'an deux mille vingt, le Vingt-Six Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Vivane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine, POULAIN Michel, HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, TRZAN Jean-Marc, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GROSDZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, LESAGE Gilles, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile – Conseillers Municipaux

Absents excusés :

DEBOFFE Nicolas (procuration à POULAIN Michel), NESCELAIRE-LEBRESNE Carole (procuration à GRANATO Eric), STASZKIEWICZ Emilie (procuration à RÉGNIEZ Alain) – Conseillers Municipaux

Absents non excusés :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne

NELAIN-WYART Christine

FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ DES ADJOINTS

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_11-DE

En application de l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant maximal de l'indemnité de fonction d'un Maire Adjoint ne peut excéder 22 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, lequel indice est fixé à 1027 (IM 830).

Calculé ainsi au taux maximum, le montant mensuel brut de l'indemnité est arrêté à 855,67 € au 1^{er} janvier 2020, date d'effet de la dernière augmentation du point d'indice servant de base au calcul du traitement des agents de la Fonction Publique.

Il est rappelé qu'en application de la précédente délibération, l'indemnité était fixée à 20 % du traitement susmentionné soit 760,29 € brut.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux à **20 %** de l'indice majoré 830 soit un traitement brut de **777,88 €**.

Décision du Conseil Municipal	21 voix	POUR
	0 voix	CONTRE
	6 voix	ABSTENTION(S)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 mai 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

DÉPARTEMENT

..... NORD

ARRONDISSEMENT

..... VALENCIENNES

Effectif légal du conseil municipal

..... 24

Nombre de conseillers en exercice

..... 24

COMMUNE :

..... ABSCON

Communes de 1 000
habitants et plus

Élection du maire et
des adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt-Six du mois
de Mai à 18 heures
00 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi
n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités
territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune
de ABSCON :

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un
conseiller par case) :

<u>KOWALCZYK Patrice</u>	<u>CATTOEN Jean-Luc</u>	
<u>FOURNAUX Jean-Michel</u>	<u>DECHENF Corinne</u>	
<u>BOUGARAN Yanyse</u>	<u>DABANCOOM Thierry</u>	
<u>ASNIAR Joris</u>	<u>GRODZISKI Valerie</u>	
<u>DANIELEWSKI Viviane</u>	<u>GRANATO Eric</u>	
<u>CHARLET Philippe</u>	<u>LESAGE Gilles</u>	
<u>ANDRIS Régine</u>	<u>RENNIER Alain</u>	
<u>POULAIN Michel</u>	<u>DETROYE Odile</u>	
<u>HOUSEZ Claude</u>		
<u>CONETTA Michèle</u>		
<u>NECAIN Christine</u>		
<u>TREAN Jean-Yves</u>		
<u>NEVE Michèle</u>		
<u>LESIEUR Brigitte</u>		
<u>MARECHAL Alain</u>		
<u>MERISSEZ Elisabeth</u>		

Absents ¹ : Excusés : DEBOFFE Nicolas (procuration à FOUZAIN Michel)
 MESCELAIRE-LEBRESNE Carole (procuration à GRANATO Eric)
 STASZKIEWICZ Emilie (procuration à RESNIER Alain)

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de MR. KOWALECZYK Patrick, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme. NELAIN-WYART Christine a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 24 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MR. LESAGE Gilles :
 Mme. LESIEUR Brigitte

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 24
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 21
- f. Majorité absolue ⁴ 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KOWALCZYK Patrick	21	vingt et un
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴..... _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

MR. KOWALCZYK Patryk a été proclamé(e)
 maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Sous la présidence de MR. KOWALCZYK Patrick élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit.....6..... adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de7..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à6..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de5..... minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que4..... listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 27
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 21
- f. Majorité absolue ⁴ 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>FOURMAUX Jean-Michel</u>	<u>21</u>	<u>Vingt et un</u>

.....
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴..... _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par MR. FOURMAUX Jean-Michel. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations⁹

NEANT

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 mai 2020,
à 19 heures, 00.

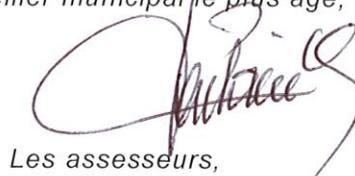
⁹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

minutes, en double exemplaire ¹⁰ a été, après lecture, signé par conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

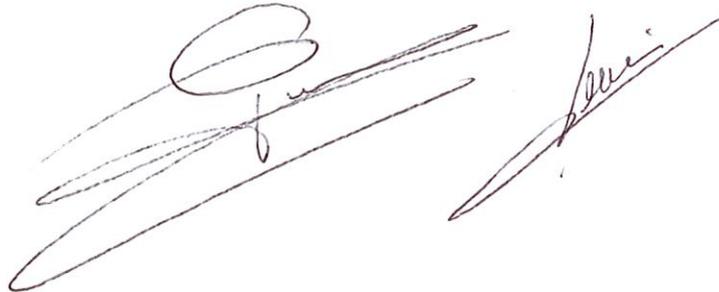
Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,



Les assesseurs,



¹⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

DÉPARTEMENT
NORD

COMMUNE : ABSCON

Toutes communes

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	KOWALCZYK Patrick	11/03/1952	Maire	21
M.	FOURMAUX Jean-Michel	02/03/1957	Premier adjoint	21
Mme	BOUGARAN-MOREAU Maryse	09/11/1958	2 ^{ème} Adjointe	21
M.	JASNIAK Denis	15/12/1963	3 ^{ème} Adjoint	21
Mme	DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	06/04/1947	4 ^{ème} Adjointe	21
M.	CHARLET Philippe	19/08/1963	5 ^{ème} Adjoint	21
Mme	ANDRIS-RAUX Régine	18/07/1947	6 ^{ème} Adjointe	21



Fait à ABSCON, le 26 mai 2020

Le maire
(ou son remplaçant),

Le conseiller municipal
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_13-AU

SLOX

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Au 15 mars 2020

N° d'ordre	NOM et PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nationalité	Profession	Date et lieu de naissance	Date de l'élection	Nombre de Suffrages obtenus
N° d'ordre	NOM et PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nationalité	Profession	Date et lieu De naissance	Date de L'élection	Nombre de Suffrages obtenus
1	POULAIN Michel	CM délégué	M.	F	Retraité responsable Sécurité	15/06/1943 ABSCON	15/03/2020	681
2	DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	4 ^{ème} adjoint	Mme	F	Directrice école retraitée	06/04/1947 SOMAIN	15/03/2020	681
3	ANDRIS-RAUX Régine	6 ^{ème} adjoint	Mme	F	Coiffeuse retraitée	18/07/1947 BRUAY/ESCAUT	15/03/2020	681
4	HOUSEZ-VITTET Claude	CM déléguée	Mme	F	Agricultrice	25/04/1950 VAUCONCOURT (70)	15/03/2020	681
5	CATTOEN Jean-Luc	CM	M.	F	Retraité	10/03/1951 MARQUISE (62)	15/03/2020	681
6	LESIEUR-DENIS Brigitte	CM	Mme	F	Agent banque postale	18/05/1951 SOMAIN	15/03/2020	681
7	KOWALCZYK Patrick	Maire	M.	F	Retraité Automobile Peugeot	11/03/1952 SOMAIN	15/03/2020	681
8	CONETTA Michele	CM délégué	M.	F	Retraité	21/05/1955 SOMAIN	15/03/2020	681
9	NÈVE Michèle	CM	Mme	F	Retraité Contrôleur Finances Publiques	03/10/1955 SOMAIN	15/03/2020	681
10	TRZAN Jean-Marc	CM	M.	F	Retraité ERDF	20/12/1955 SOMAIN	15/03/2020	681
11	FOURMAUX Jean-Michel	1 ^{er} adjoint	M.	F	Retraité	02/03/1957 MAZINGARBE (62)	15/03/2020	681
12	MENISSEZ Elisabeth	CM	Mme	F	Assistante Maternelle	23/05/1959 SOMAIN	15/03/2020	681
13	BOUGARAN-MOREAU Maryse	2 ^{ème} adjoint	M	F	Assistante familiale	09/11/1958 ABSCON	15/03/2020	681
14	CHARLET Philippe	5 ^{ème} adjoint	M.	F	Cadre formation professionnelle	19/08/1963 CAMBRAI	15/03/2020	681
14	MARÉCHAL Alain	CM	M.	F	Employé de commerce	14/05/1964 ABSCON	15/03/2020	681

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_13_1-DE

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_13_1-DE

25	JASNIAK Denis	3 ^{ème} adjoint	M.	F	Retraité Police Nationale	15/12/1963 SOMAIN	15/03/2020	681
26	GRODZISKI Valérie	CM	Mme	F	Assistante Maternelle	25/09/1968 DOUAI	15/03/2020	681
27	NELAIN-WYART Christine	CM	Mme	F	Responsable marketing	15/05/1970 SOMAIN	15/03/2020	681
28	DABANCOURT Thierry	CM	M.	F	Ouvrier qualifié	05/08/1969 CAMBRAI	15/03/2020	681
29	DEBOFFE Nicolas	CM	M.	F	Enseignant	21/08/1969 VALENCIENNES	15/03/2020	681
30	DECHERF-BLONDEAU Corinne	CM	Mme	F	Gérante Gîtes de France	30/12/1985 DENAIN	15/03/2020	681
31	RÉGNIEZ Alain	CM	M.	F	Retraité	20/07/1956 ABSCON	15/03/2020	649
32	GRANATO Eric	CM	M.	F	Médecin	21/07/1964 PIAZZA ARMERINA (It)	15/03/2020	649
33	LESAGE Gilles	CM	M.	F	Contrôleur Finances Publiques	10/10/1968 DOUAI	15/03/2020	649
34	NESECLAIRE-LEBRESNE Carole	CM	Mme	F	Conseillère bancaire	31/07/1973 CAMBRAI	15/03/2020	649
35	DETROYE-DHORDAIN Odile	CM	Mme	F	Assistante sociale	04/01/1976 SOMAIN	15/03/2020	649
36	STASKIEWICZ Emilie	CM	Mme	F	Hôtesse d'accueil salon tatouage	03/06/1982 DENAIN	15/03/2020	649

Cachet de la Mairie :



Le Maire,

Certifié par le maire, à ABSCCON, le 26 mai 2020

20	NELAIN-WYART Christine	CM	Mme	F	Responsable marketing	15/05/1970 SOMAIN	15/03/2020	681
21	DECHERF-BLONDEAU Corinne	CM	Mme	F	Gérante Gîtes de France	30/12/1985 DENAIN	15/03/2020	681
22	RÉGNIEZ Alain	CM	M.	F	Retraité	20/07/1956 ABSCON	15/03/2020	649
23	GRANATO Eric	CM	M.	F	Médecin	21/07/1964 PIAZZA ARMERINA (It)	15/03/2020	649
24	LESAGE Gilles	CM	M.	F	Contrôleur Finances Publiques	10/10/1968 DOUAI	15/03/2020	649
25	NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	CM	Mme	F	Conseillère bancaire	31/07/1973 CAMBRAI	15/03/2020	649
26	DETROYE-DHORDAIN Odile	CM	Mme	F	Assistante sociale	04/01/1976 SOMAIN	15/03/2020	649
27	STASKIEWICZ Emilie	CM	Mme	F	Hôtesse d'accueil salon tatouage	03/06/1982 DENAIN	15/03/2020	649

Cachet de la Mairie :



Le Maire,

Certifié par le maire, à ABSCON, le 26 mai 2020

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200526-2020_05_26_13_2-AU

MUNICIPALITÉ D'ABSCON

CANTON DE DENAIN

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Au 15 mars 2020

N° d'ordre	NOM et PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nationalité	Profession	Date et lieu De naissance	Date de l'élection	Nombre de Suffrages obtenus
1	KOWALCZYK Patrick	Maire	M.	F	Retraité Automobile Peugeot	11/03/1952 SOMAIN	15/03/2020	681
2	FOURMAUX Jean-Michel	1 ^{er} adjoint	M.	F	Retraité	02/03/1957 MAZINGARBE (62)	15/03/2020	681
3	BOUGARAN-MOREAU Maryse	2 ^{ème} adjoint	Mme	F	Assistante familiale	09/11/1958 ABSCON	15/03/2020	681
4	JASNIAK Denis	3 ^{ème} adjoint	M.	F	Retraité Police Nationale	15/12/1963 SOMAIN	15/03/2020	681
5	DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	4 ^{ème} adjoint	Mme	F	Directrice école retraitée	06/04/1947 SOMAIN	15/03/2020	681
6	CHARLET Philippe	5 ^{ème} adjoint	M.	F	Cadre formation professionnelle	19/08/1963 CAMBRAI	15/03/2020	681
7	ANDRIS-RAUX Régine	6 ^{ème} adjoint	Mme	F	Coiffeuse retraitée	18/07/1947 BRUAY/ESCAUT	15/03/2020	681
8	POULAIN Michel	CM délégué	M.	F	Retraité responsable Sécurité	15/06/1943 ABSCON	15/03/2020	681
9	HOUSEZ-VITTET Claude	CM déléguée	Mme	F	Agricultrice	25/04/1950 VAUCONCOURT (70)	15/03/2020	681
10	CATTOEN Jean-Luc	CM	M.	F	Retraité	10/03/1951 MARQUISE (62)	15/03/2020	681
11	LESIEUR-DENIS Brigitte	CM	Mme	F	Agent banque postale	18/05/1951 SOMAIN	15/03/2020	681
12	CONETTA Michele	CM délégué	M.	F	Retraité	21/05/1955 SOMAIN	15/03/2020	681
13	NÈVE Michèle	CM	Mme	F	Retraité Contrôleur Finances Publiques	03/10/1955 SOMAIN	15/03/2020	681
14	TRZAN Jean-Marc	CM	M.	F	Retraité ERDF	20/12/1955 SOMAIN	15/03/2020	681
15	MENISSEZ Elisabeth	CM	Mme	F	Assistante Maternelle	23/05/1959 SOMAIN	15/03/2020	681
16	MARÉCHAL Alain	CM	M.	F	Employé de commerce	14/05/1964 ABSCON	15/03/2020	681
17	GRODZISKI Valérie	CM	Mme	F	Assistante Maternelle	25/09/1968 DOUAI	15/03/2020	681
18	DABANCOURT Thierry	CM	M.	F	Ouvrier qualifié	05/08/1969 CAMBRAI	15/03/2020	681
19	DEBOFFE Nicolas	CM	M.	F	Enseignant	21/08/1969 VALENCIENNES	15/03/2020	681